

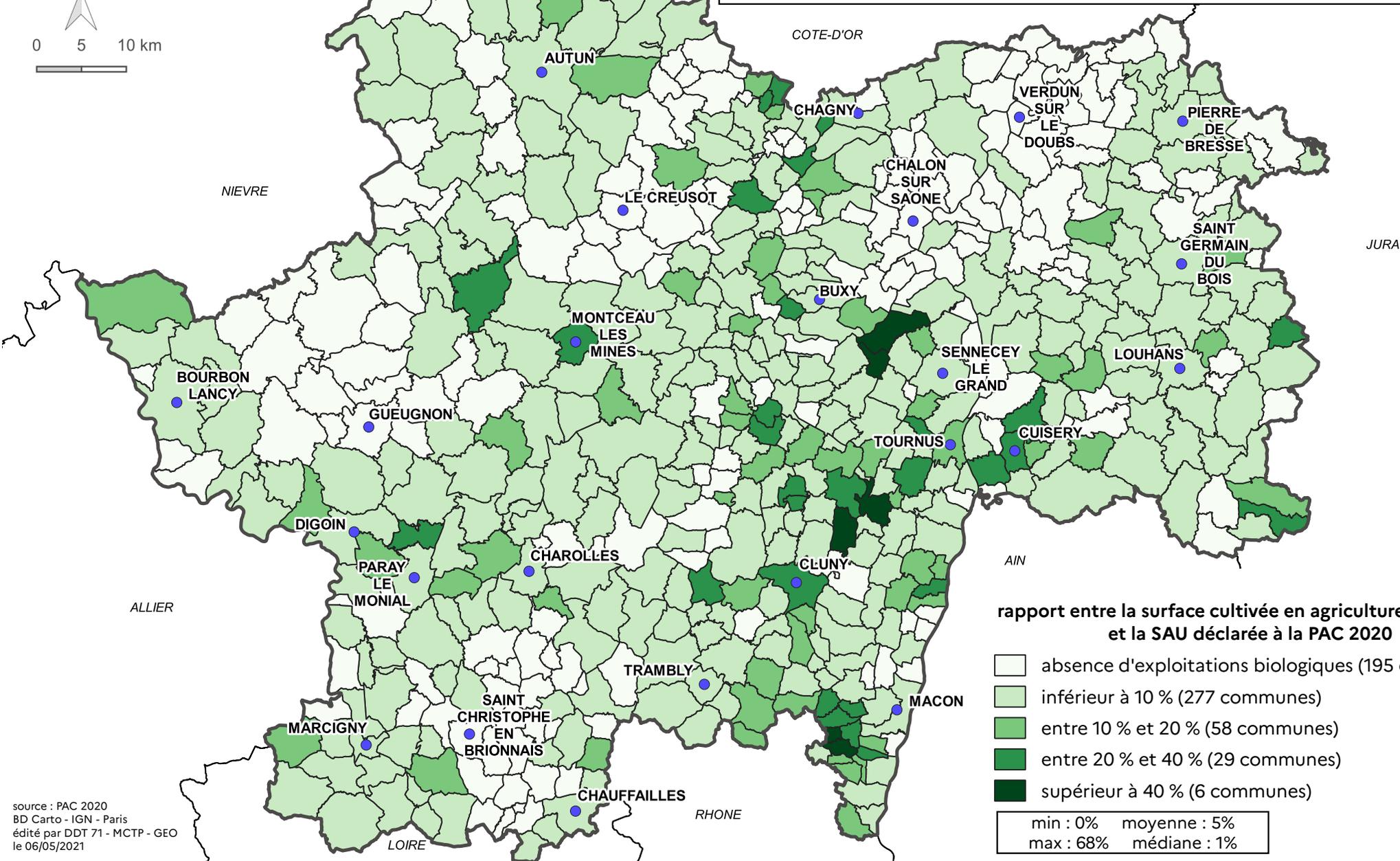
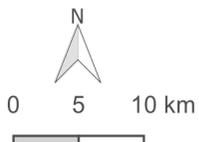
Département de Saône-et-Loire

Part des surfaces cultivées en agriculture biologique par commune déclarées à la PAC 2020



L'agriculture biologique est un mode de production ayant recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

En 2019, les surfaces en agriculture biologique s'élèvent à 18590 hectares pour le département, soit une hausse de 10% par rapport à l'année 2018. (Source : Agreste)



**rapport entre la surface cultivée en agriculture biologique
et la SAU déclarée à la PAC 2020**

- absence d'exploitations biologiques (195 communes)
- inférieur à 10 % (277 communes)
- entre 10 % et 20 % (58 communes)
- entre 20 % et 40 % (29 communes)
- supérieur à 40 % (6 communes)

min : 0%	moyenne : 5%
max : 68%	médiane : 1%